



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement et transports : personnel

Question écrite n° 60187

Texte de la question

M Robert Poujade attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur la situation difficile des inspecteurs des sites doublement préoccupés par la faiblesse de leurs moyens de fonctionnement et d'intervention et par l'absence d'un statut qui permettrait de reconnaître l'importance de leur mission. Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour créer un statut des inspecteurs des sites, revaloriser leur carrière et leur assurer des rémunérations à la hauteur de leurs responsabilités.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'environnement a conscience des problèmes évoqués par les membres du parlement qui sont intervenus en faveur des inspecteurs des sites, Il est exact que ces agents qui assument sur le terrain auprès des directeurs régionaux de l'environnement des missions extrêmement importantes pour la protection des sites naturels et urbains et des paysages sont en nombre insuffisant. D'autre part leur statut matériel n'est pas à la hauteur de l'importance de leurs missions. Un accroissement de postes a été demandé au budget de 1993 afin de renforcer les moyens d'action des directions régionales de l'environnement dans ce secteur. Si l'augmentation des effectifs des inspecteurs des sites et la promotion individuelle de chacun d'eux est un souci permanent du ministre de l'environnement, en revanche il n'est guère envisageable de créer un statut propre aux inspecteurs des sites compte tenu de la faiblesse de leurs effectifs.

Données clés

Auteur : [M. Poujade Robert](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60187

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1992, page 3238